



PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2017

Date de Convocation

03 novembre 2017

Date d’Affichage

20 novembre 2017

Nombre de délégués

- En exercice	61
- Présents	42
- Votants	44
- Représentés	02
- Absents	17

L’an deux mille dix-sept, le 13 novembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SIMARD, DALICIEUX, SANCHEZ, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, LENARDUZZI, MUNOZ, Mme PLANADE, M.M. CORBIN, MOISSON, Mme GODON, M.M. POUSSEL, NICOLAS, BUZZI, Mme QUERMELIN, M.M. CHEREAU, CHERON, AFONSO Manuel, Mmes BLANCHET, SAGOT, M. AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD Gaston, CHOLLET, GOSSEREZ, THILLAYS, AFONSO Jean, MAILLARD Pascal.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. CHIANESE, SIMONET

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :-

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mmes ROBBE, FAUCONNET, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, BELTRAN, M. CHAUVET.

Représentés : Mme TIMON représentée par Monsieur CORBIN, Mme GRIERE représentée par Monsieur CHIANESE.

Absents :

M.M. BERGAMASCHI, PATY, DA SILVA, LEDOUX, CADET, CHON, FONTAINE, Mme AQUILON, M.M. OLLAR, Mmes CHARET, PRAT, M.M. DEMONT, GOLDSTEIN, RICHETIN, MARTIN, BOITEUX, YWANNE.

Etaient également présents :

- Mme Andrée ZAÏDI, Directrice du SIRMOTOM.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain MUNOZ, délégué titulaire, 2^{ème} Assesseur du Bureau.

La séance est ouverte à 19 H 30 sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM, assistée de la Directrice du SIRMOTOM Mme Andrée ZAÏDI.

Madame Zaïdi procède à l'appel...

M.CHERON : Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Désignation d'un Secrétaire de séance.

Qui est candidat ? (Monsieur Munoz).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Monsieur Munoz est désigné Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- Installation de nouveaux délégués titulaires et suppléants pour la Communauté de Communes Pays de Montereau ;
- Installation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant pour la Communauté de Communes Moret Seine et Loing ;
- Approbation des Procès-Verbaux des séances du 09 juin 2017 et du 29 juin 2017 ;
- Election d'un nouvel Assesneur ;
- Désignation d'un nouveau délégué titulaire du SIRMOTOM siégeant au SYTRADEM ;
- Modification de la délibération désignant les membres de la Commission d'Appel d'Offres du SIRMOTOM ;
- Modification des statuts du SIRMOTOM ;

FINANCES

- Reprise totale d'une provision ;
- Décision modificative n°2 au Budget de l'exercice 2017 ;
- Renouvellement de la convention de partenariat avec l'Ecole de la Deuxième Chance ;

COMMANDE PUBLIQUE

- Avenant n°4 au marché d'exploitation des déchetteries du SIRMOTOM ;

FONCTION PUBLIQUE-PERSONNEL

- Création de deux postes d'adjoint administratif principal territorial de 1^{ère} classe dans le cadre d'avancements de grade ;

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

- Modification du règlement de collecte du SIRMOTOM ;

- Informations : Signature des contrats et conventions
 - Convention de mise à disposition de contenants pour l'enlèvement des capsules de café NESPRESSO ;
 - Convention de récupération des cartouches filtrantes d'eau BRITA ;
 - Convention de récupération de déchets à des fins artistiques ;

- Affaires et questions diverses.

Points sur table

FONCTION PUBLIQUE-PERSONNEL

- Création d'un emploi permanent d'attache territorial à temps complet

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

- Changement d'opérateur pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

INSTALLATION DE NOUVEAUX DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE MONTEREAU
--

M.CHERON : Une liste de noms a été communiquée par le Conseil Communautaire. Je vous donne lecture des délégués que nous installons :

Blennes :

- Patrice SANCHEZ en qualité de titulaire,
- Laurent BARDIN en qualité de suppléant.

Chevry-en-Sereine :

- Muriel PLANADE en qualité de titulaire,
- Colette FABRY en qualité de suppléante.

Diant :

- Chantal GODON en qualité de titulaire,
- Paulo DA COSTA FERREIRA en qualité de suppléant.

Laval-en-Brie :

- Jérémy CADET et Patrick CHON en qualité de titulaires,
- Geneviève DALBARD et Jean-Pierre VERSCHAEVE en qualité de suppléants.

Montmachoux :

- Marie-Hélène BLANCHET en qualité de titulaire,
- Emmanuel GLEIZES et Jean-Baptiste CHARBONNIER en qualité de suppléants.

Noisy-Rudignon :

- Françoise PRAT en qualité de titulaire,
- Marie-Laure DESANTE en qualité de suppléante.

Thoury-Ferrottes :

- René DEMONT en qualité de titulaire,
- Yves ROY en qualité de suppléant.

Varennes-sur-Seine :

- Alain GOSSEREZ et Bernard THILLAYS en qualité de titulaires,
- Maryse DUPRE et Marie-Annick ROUSSELET en qualité de suppléantes.

Voulx :

- Jean AFONSO en qualité de titulaire,
- Danièle PAILLARD en qualité de suppléante.

Je souhaite la bienvenue à celles et ceux pour qui c'est le premier Conseil ! Nous prenons acte de l'installation de nos nouveaux collègues issus du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Montereau.

**INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE ET D'UN NOUVEAU DELEGUE
SUPPLEANT POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MORET SEINE ET LOING**

M. CHERON : Il nous faut également nommer un nouveau délégué titulaire et un nouveau délégué suppléant issus du territoire de la Communauté de Communes Moret Seine-et-Loing.

Nous accueillons M. Gabriel GOLDSTEIN en qualité de titulaire et Mme Florence DUBREUCQ en qualité de suppléante.

**APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 09 JUIN 2017 ET DU 29 JUIN
2017**

M. CHERON : Vous en avez pris connaissance. Y a-t-il des questions ou des demandes de modifications ? (Non).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Ils sont donc approuvés. Je remercie les services pour la qualité sur le fond et ainsi que pour la qualité rédactionnelle et orthographique !

ELECTION D'UN NOUVEL ASSESSEUR

M. CHERON : A la suite de la désignation dont nous avons pris acte il y a quelques instants, Mme ROUSSELET ne siège plus au SIRMOTOM. Il convient donc de la remplacer dans ses fonctions de 3^{ème} assesseur au sein du Bureau du SIRMOTOM. Qui est candidat ?

Monsieur Casimir CHEREAU, représentant la Communauté de communes Pays de Montereau propose sa candidature au poste de 3^{ème} assesseur.

*Le Conseil Syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret, qui donne
les résultats suivants :*

Election du 3^{ème} assesseur :

Candidat : Monsieur Casimir CHEREAU.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement : 61
- Nombre de présents : 42
- Nombre de votants : 44
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 44
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 00

- Suffrages exprimés : 44
- Majorité absolue : 23

A obtenu :

- Monsieur Casimir CHEREAU : 44 voix

(Applaudissements)...

Monsieur Casimir CHEREAU est désigné 3^{ème} assesseur, félicitations !

**DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE DU SIRMOTOM SIEGEANT
AU SYTRADEM**

M. CHERON : Il nous faut désigner un nouveau délégué titulaire du SIRMOTOM siégeant au SYTRADEM pour remplacer Mme Marie-Hélène FONTENAILLE qui ne siège plus au SIRMOTOM.

J'ai reçu la candidature de Madame Christina QUERMELIN. Y a-t-il d'autres candidatures ? (Non).

Le Conseil Syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret, qui donne les résultats suivants :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement : 61
- Nombre de présents : 42
- Nombre de votants : 44
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 44
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 00

- Suffrages exprimés : 44
- Majorité absolue : 23

A obtenu :

- Madame Christina QUERMELIN: 44 voix

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Madame Christina QUERMELIN est désignée à l'unanimité !

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION DESIGNANT LES MEMBRES DE LA COMMISSION
D'APPEL D'OFFRES DU SIRMOTOM**

M. CHERON : Consécutivement au départ de Marie-Hélène FONTENAILLE, nous devons procéder à la titularisation du premier suppléant. La Commission d'Appel d'Offres est composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants. Si un titulaire vient à manquer, il est prévu de nommer son remplaçant par le premier suppléant de la liste. Frédéric FONTAINE étant le premier suppléant, il devient titulaire de la Commission d'Appel d'Offres. Il n'est pas remplacé en qualité de suppléant.

Nous en prenons acte, je vous remercie.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIRMOTOM

M. CHERON : Les modifications proposées vous ont été communiquées. Elles prennent principalement appui sur les modifications des périmètres de désignations des Communautés de Communes pour que nos statuts soient à jour par rapport à notre syndicat. Y a-t-il des questions ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est adopté à l'unanimité.

REPRISE TOTALE D'UNE PROVISION

DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET DE L'EXERCICE 2017

M. CHERON : Marie-Claude DE SAINT LOUP aurait souhaité vous présenter de ces deux délibérations, mais elle a décidé que nous en parlerions la prochaine fois.

Mme DE SAINT LOUP : Oui, car nous n'avons pas suffisamment d'informations.

M. CHERON : Nous attendons encore quelques confirmations. Nous vous en parlerons donc la prochaine fois, ces deux points sont donc retirés de l'ordre du jour.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE

M. CHERON : La convention commence le 1^{er} décembre 2017 pour une durée de trois ans, à raison d'une contribution de 20 000 € chaque année. En échange, des stagiaires de l'Ecole de la Deuxième Chance participeront aux opérations de sensibilisation avec nos ambassadeurs de tri.

Connaissez-vous tous l'Ecole de la Deuxième Chance ? (Oui). Le 1^{er} décembre, nous fêterons les nouveaux locaux de l'Ecole de la Deuxième Chance et la nouvelle convention ! Le SIRMOTOM sera présent.

Avez-vous des questions sur cette convention ?

Mme FAUCONNET : Les années précédentes, donnions-nous déjà 20 000 € ?

Mme ZAÏDI : Oui.

M. CHERON : Y a-t-il d'autres questions ? (Non).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

C'est adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

AVENANT N°4 AU MARCHE D'EXPLOITATION DES DECHETTERIES DU SIRMOTOM

M. CHERON : Vous avez le détail de cet avenant pour un montant de 5 729,38 € HT. Il est lié à un agrandissement à la déchetterie de Voulx concernant les questions d'eau, d'électricité, d'outillage, la location du nettoyeur haute pression, des extincteurs, des espaces verts et des assurances.

Y a-t-il des questions ? (Non).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

C'est adopté.

CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL TERRITORIAL DE 1^{ERE} CLASSE DANS LE CADRE D'AVANCEMENTS DE GRADE

M. CHERON : Il s'agit de permettre à deux agents de progresser dans leur carrière. Il ne s'agit pas de deux agents supplémentaires, mais de deux agents qui évoluent. Y a-t-il des questions ? (Non).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

C'est adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DU REGLEMENT DE COLLECTE DU SIRMOTOM

M. CHERON : Il s'agit de se mettre en conformité par rapport au périmètre de la Communauté de Communes.

Au chapitre 4, au point 4.5.1 portant sur la collecte en porte à porte / nature des déchets acceptés à la collecte, nous supprimons les "*petits outillages*" et nous ajoutons "*les déchets constitués majoritairement de ferraille*".

Au point 4.6.1 portant sur les déchets non pris en compte dans la collecte, nous ajoutons la mention suivante : "*les bouteilles non consignées peuvent être déposées en déchetterie*".

Y a-t-il des questions ? (Non).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

C'est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS : SIGNATURE DES CONTRATS ET CONVENTIONS

M. CHERON :

Convention de mise à disposition de contenants pour l'enlèvement des capsules de café NESPRESSO

La société NESPRESSO France a confié à SUEZ RV France, aux fins de regroupement et massification, les prestations d'enlèvement en déchetterie nationales des capsules NESPRESSO aluminium usagées.

A cet effet, une convention qui a pour objet de définir les conditions générales aux termes desquelles SUEZ RV France met à disposition des contenants pour l'enlèvement des capsules de café en aluminium NESPRESSO usagées au sein des installations du SIRMOTOM, a été signée en date du 12 juin 2017 et a pris effet le 1^{er} juin 2017 pour une durée indéterminée.

Le matériel est mis gratuitement à disposition par le prestataire et aucun frais ne sera facturé au SIRMOTOM.

Convention de récupération des cartouches filtrantes d'eau BRITA

Les cartouches filtrantes d'eau de marque BRITA sont constituées de trois matériaux principaux : un contenant en plastique du charbon actif et la résine échangeuses d'ions. Ces matériaux étant totalement recyclables, BRITA, en partenariat avec SAS COL, a mis en œuvre une collecte sélective de ces produits en déchetterie.

L'objectif est donc d'éviter le mélange de ces produits avec les ordures ménagères classiques, en proposant une solution alternative de tri sélectif et par la même une réduction des volumes de déchets ménagers.

Ce service est entièrement gratuit, et comprend la dotation des déchetteries en conteneurs spécifiques, la collecte et le traitement des cartouches filtrantes de marque Brita sur simple demande.

La convention est établie pour une durée indéterminée, à compter du 24 août 2017.

Convention de récupération de déchets à des fins artistiques

Une convention tripartite a été signée entre le SIRMOTOM, la COVED et l'association « COUR COMMUNE » en date du 25 septembre 2017 pour une durée d'un an ferme.

L'association « COUR COMMUNE » développe actuellement un projet autour des matériaux de récupération, dénommé « Le Génie du Lieu », qui mêle création artistique, architecture et rénovation du bâtiment d'accueil. A cet effet le SIRMOTOM a été sollicité pour permettre à l'association d'avoir accès aux déchets collectés sur la déchetterie de Voulx.

La récupération de matériaux en déchetterie étant, en temps normal, strictement prohibée, la présente convention définit le mode opératoire et les obligations de chacune des parties.

Y a-t-il des questions ?

Mme FAUCONNET : Serons-nous invités à l'exposition ?

M. CHERON : Ce n'est pas écrit dans la convention, mais ils sont bien élevés, ils nous inviteront ! Y a-t-il d'autres questions ? (Non).

POINTS SUR TABLE

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ATTACHE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET

M. CHERON : Il s'agit de rajouter un emploi dans le tableau des effectifs. Un technicien et un chargé de mission sont partis et ils n'ont pas encore été remplacés. Si nous trouvons la perle rare, nous ne voulons pas nous retrouver bloqués si le grade correspondant n'apparaît pas dans le tableau des effectifs. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons d'ajouter au tableau des effectifs un poste vacant d'attaché territorial à temps complet.

Mme ZAÏDI : Ce poste pourra être supprimé dès que nous aurons recruté.

M. CHERON : Oui, nous mettrons à jour le tableau des effectifs dès que nous aurons recruté. Y a-t-il des questions ? (Non).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

C'est adopté.

CHANGEMENT D'OPERATEUR POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

M. CHERON : Ceci nous est imposé par la Préfecture. Aujourd'hui, le SIRMOTOM utilise la plateforme iXBus proposée par la société JVS-Mairistem. Afin d'être en conformité avec les dernières évolutions réglementaires du protocole ACTES, il convient de procéder au changement du serveur informatique, à savoir l'interface iXBus, par le nouveau serveur iXChange, toujours proposé par la société JVS-Mairistem. Avez-vous des questions ?

Mme ZAÏDI : Cela concrétise la finition de la télétransmission.

M. CHERON : Voilà, nous télétransmettons !

Mme ZAÏDI : Elle se faisait déjà depuis quatre ou cinq ans, mais nous arrivons aujourd'hui à la concrétisation finale de la télétransmission. Il ne nous reste plus que les marchés publics. Nous sommes prêts, mais pas la Préfecture.

M. CHERON : Y a-t-il des questions ? (Non).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

C'est adopté.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. CHERON : Nous reviendrons vers vous dans les jours à venir. Nous allons mettre en place un petit groupe de travail, au travers d'un appel à candidatures, de façon à réfléchir au sujet de la collecte des dépôts sauvages. Ce sujet a déjà été abordé. Nous n'avons pas nécessairement trouvé de solutions nouvelles par rapport au système existant. Les élus de quelques communes souhaitent que nous nous penchions sur le sujet. Il n'y a évidemment aucun souci. J'espère que nous trouverons d'autres solutions, mais si nous ne cherchons pas nous ne trouverons pas. Nous lancerons donc un petit appel à candidatures pour former un groupe de travail qui essaiera de trouver diverses possibilités. Nous verrons ensuite si elles sont exploitables. Nous étudierons les coûts et nous prendrons une décision. Y a-t-il d'autres questions diverses ?

Mme FAUCONNET : Pourrait-on avoir un retour concernant les conteneurs enterrés et semi-enterrés ?

Mme ZAÏDI : L'enquête est toujours en cours. Cela prend du temps. La personne se déplace dans chaque commune et rencontre chaque référent. Elle passe sur tous les points proposés. Je ferai un point avec elle d'ici une dizaine de jours. Nous aurons déjà un premier retour. J'encourage les dernières communes réfractaires à recevoir quand même notre bureau d'études. Certaines communes étaient complètement réfractaires au départ, mais quand elles ont reçu le bureau d'études, elles ont changé d'avis. Ce n'est pas une perte de temps que de le recevoir.

Une fois que l'étude sera ficelée, nous pourrons monter le cahier des charges. Il ne faut pas se réveiller après l'heure, sinon ce sera trop tard, même s'il y aura bien évidemment toujours des exceptions. Nous formaliserons par écrit le refus de certaines collectivités d'implanter des points d'apport volontaire.

M. CHERON : Recevoir le cabinet d'études n'engage à rien. Il s'agit d'essayer de comprendre si le refus *a priori* est justifié ou s'il est possible de changer d'avis.

M. POUSSEL : A Esmans, cela nous a permis de trouver d'autres points de collectes. De 4 nous sommes maintenant passés à 7. C'est très intéressant.

Mme ZAÏDI : Sandrine COFFIN est très professionnelle, elle maîtrise très bien la question.

M. CHERON : Y a-t-il d'autres questions ? (Non). Je vous donne rendez-vous le 15 décembre !

La séance est levée à 19 heures 50.